

Brochure n° 3318 | Convention collective nationale

IDCC : **2397** | **MANNEQUINS ADULTES ET MANNEQUINS ENFANTS  
DE MOINS DE 16 ANS EMPLOYÉS PAR LES AGENCES DE MANNEQUINS**

**Constat d'accord du 5 mai 2022**

relatif aux rémunérations minima

NOR : ASET2250888M

IDCC : 2397

Entre l'(les) organisation(s) professionnelle(s) d'employeur(s) :

**SYNPASE,**

d'une part,

et le(s) syndicat(s) de salariés :

**SNAPAC CFDT ;**

**F3C CFDT ;**

**CFTC MEDIA+ ;**

**FO Mannequins ;**

**CGT SFA,**

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit :

Les parties se sont concertées via une visio-conférence le 5 mai 2022 pour examiner la situation de la politique salariale pour l'année 2022.

En raison des conditions économiques actuelles, elles sont convenues d'une augmentation exceptionnelle en 2022 de :

+ 3,5 % pour les rémunérations horaires brutes minima des mannequins adultes (annexe 1),

+ 2,5 % pour les rémunérations horaires brutes minima des mannequins âgés de moins de seize ans adultes (annexe 2).

Elles ont d'autre part souhaiter apporter des modifications à l'annexe IX par la rédaction de l'avenant n° 15 dont elles sollicitent l'extension.

En application des articles L. 2232-10-1 et L. 2261-23-1 du code du travail, il est stipulé que les dispositions du présent constat – une fois l'extension acquise – seront applicables à l'ensemble des entreprises visées au champ d'application de la convention collective IDCC 2397 quel que soit le nombre de leurs mannequins salariés.

*Fait à Paris, le 5 mai 2022.*

(Suivent les signatures.)

## Annexe 1

### Année 2022

#### Rémunérations brutes horaires minima mannequins adultes publicité et défilé

Hors congés payés.

(En euros.)

	7	8	9	10
1 heure (taux horaire majoré)	104,55	121,85	160,45	204,35

Journée (5 à 8 heures) = taux horaire majoré x par 5 ;

Hebdo 5 jours = tarif journée x 5 – 10 % ;

Hebdo 6 jours = tarif journée x par 6 – 15 %.

#### Rémunérations brutes horaires minima mannequins adultes presse rédactionnelle

Hors congés payés.

(En euros.)

	A	B	C	D	E	F	G
1 heure (taux horaire majoré)	37,25	43,50	50,95	58,45	67,15	75,70	94,60

Journée (5 à 8 heures) = taux horaire majoré x par 5.

#### Rémunérations brutes horaires minima mannequins adultes conformément à l'article 12

Hors congés payés.

(En euros.)

1 heure (taux horaire majoré)	69,90
----------------------------------	-------

Journée (5 à 8 heures) = taux horaire majoré x par 5.

## **Annexe 2**

### **Année 2022**

#### Rémunérations horaires brutes minima mannequins enfants

Hors congés payés.

*(En euros.)*

Prise de vue Publicité Défilé	Catalogue VPC	Presse rédactionnelle	Tournage film publicitaire	Essayage technique	Essayage préparatoire
71,65	62,30	49,60	89,00	62,30	50 % du minimum horaire de la catégorie